

DEC110303DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Michel SPIRO, président du comité de pilotage des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le projet de convention (Memorandum of Understanding - MoU) entre les très grandes infrastructures de recherche grenobloises, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Michel SPIRO, président du comité de pilotage des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention (Memorandum of Understanding - MoU) entre les très grandes infrastructures de recherche grenobloises, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et le CNRS visant à renforcer les relations avec les industriels.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 février 2011

ALAIN FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.21. Instituts